BDL
LE CONSEIL EN +

FLASH INFO

APPRENTISSAGE : HAUSSE DE COÛT POUR LES EMPLOYEURS À PARTIR DU 01/07/2025

Le ministère du Travail a annoncé une série de mesures impactant le financement de l'apprentissage. Dans l'attente des décrets, voici l'essentiel à retenir :

+750 € par contrat d'apprentissage "Bac+3 et plus"

Les employeurs devront verser 750 € par contrat visant un diplôme de niveau Bac+3 et au-delà. Cette somme sera collectée par les CFA.

Formations à distance : financement réduit

Lorsque plus de 80 % d'un cursus est réalisé à distance, une baisse de 20 % du financement par l'OPCO s'appliquera.

Nouveaux critères de financement selon les besoins du marché

Les branches professionnelles pourront adapter leur financement en fonction des besoins en emploi.

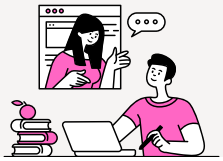

Versement aux CFA en 4 temps

Pour limiter les trop-perçus, un nouveau versement en 4 étapes (40 % / 30 % / 20 % / 10 %) sera mis en place.

Réforme du calcul des niveaux de prise en charge

Dès la rentrée 2026, un nouveau mode de calcul sera instauré avec moins de niveaux différents (passage de 800 000 à environ 3 500), un plafonnement élargi, et une proratisation journalière des financements.

D'autres mesures à venir, notamment sur la lutte contre la fraude, seront annoncées fin mai.

Pour toute question sur l'impact de ces évolutions sur votre entreprise, notre service social reste à votre disposition.